

Compte rendu de la réunion de Conseil municipal du 25 février 2014

Absents excusés : M. Patrick OSTER et M. Arnaud COLIN.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 janvier 2014 : approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif et affectation des résultats de l'exercice 2013

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte de gestion 2013 et le compte administratif de l'exercice 2013 et constaté les résultats suivants :

Libellés	Résultat à la clôture de l'ex. précédent	Part affectée à l'investissement exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de 2013
Investissement	-51 645.49	0.00	152 023.80	0.00	100 378.31
Fonctionnement	<u>268 440.79</u>	<u>108 339.49</u>	<u>68 163.80</u>	<u>0.00</u>	228 265.10
Totaux	216 795.30	<u>108 339.49</u>	220 187.60	0.00	328 643.41

Les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à :

Dépenses	164 900.00
Recettes	900.00
Solde sur reports	164 000.00

Après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

☞ approuve le compte administratif et le compte de gestion 2013

☞ prend acte de l'**excédent d'investissement** = **100 378.31** (100 378)

☞ décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :

article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé **63 621.69** (63 622)

article 002 : résultat de fonctionnement reporté : excédent **164 643.41** (164 643)

Approbation du compte administratif et affectation des résultats de l'exercice 2013

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte de gestion 2013 conforme au compte administratif de l'exercice 2013 et constaté les résultats ci-dessus : Décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2013.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2013 ; Affectation des résultats de l'exercice 2013 du SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte de gestion et le compte administratif 2013 qui font apparaître :

libellés	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	part affectée à l'investissement exercice 2013	résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture de 2013
Investissement	18 938.01	0.00	1 240.14	20 178.15
Exploitation	597.78	0.00	1 131.59	1 729.37
Totaux	19 535.79	0.00	2 371.73	21 907.52

Les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à : 35 000 € en dépenses et en recettes. Après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2013
- prend acte de l'excédent d'investissement à l'art. 001 : 20 178.15 (20 178)
- d'affecter le résultat d'exploitation de la façon suivante :
 - section d'exploitation : excédent : art. 002 : 1 729.37 (1 729)

Travaux de voirie – sécurité – accessibilité : Accord unanime sur les décisions en réunion de travail du 6 février, à savoir : Prise en charge de la plate-forme de déchets en enrobés et aménagement de la placette à l'angle en même temps.

Les travaux se terminent. La plate-forme des bennes à déchets et les trottoirs sont faits. Mme Alix s'est plainte aujourd'hui de l'emplacement des chicanes. C'est regrettable car la période de mise en place provisoire avait pour but de faire remonter les soucis. Cela tient sans doute au fait du fait des soucis de santé de M. Alix, décédé il y a un mois.

La dernière réunion de chantier aura lieu le 26/02 à 14 h ; restera la réception des travaux.

Le problème de M. Vogin a été solutionné ; du trap a été posé le long du mur de sa propriété. Le matériau avait été posé avec l'aval de M. Vogin à l'entreprise mais effectivement ce n'était pas de trap d'où la rectification.

Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'assainissement.

La première réunion de travail a eu lieu aujourd'hui avec le Maire, les Adjointes, M. Barbier du CG 54 et le bureau d'études G2C Environnement (M. Latacz et Garnier)

L'ordre du jour est lancé, une information sera faite aux habitants.

2 missions complémentaires sont à lancer :

1/ Recherche des eaux claires parasitaires 2 100 € (à faire de nuit, une info sera faite)

2/ Diagnostic des installations. Etablissement d'un planning au 31 mai prochain.

Une visite sur terrain aura lieu mardi 4 mars à 9 h.

Trois solutions doivent être étudiées et chiffrées pour permettre un comparatif.

- Assainissement non collectif
- Assainissement collectif
- Raccordement sur Dombasle.

Le dossier devra être terminé en fin d'année pour une programmation au 1^{er} mars 2015.

Locations : Antenne de téléphonie mobile ORANGE

La Commune a un bail de location avec Orange. La société Graniou est chargée de renégocier le bail. Ce qui change c'est la formule de révision. 1% par an au lieu du coût de la construction.

Nouvelle négociation : Le mandataire d'Orange ne souhaite pas prendre en compte l'indice moyen des loyers. A revoir.

Rythmes scolaires :

Flainval a également pris une délibération de désaccord avec les propositions du syndicat scolaire d'Anthelupt (SIS)

Le coût du transport méridien que le Conseil Général ne financera qu'à 75 % puis plus du tout augmente les budgets.

Faut-il changer les propositions du SIS ? Il faudrait que les parents se manifestent.

Il faudra reprendre cette problématique dès la mise en place des nouvelles équipes.

Faut-il reprendre l'article de l'Est Républicain dans lequel M. Picoche (Inspecteur Départemental de l'Education Nationale) affirme que « le projet éducatif scolaire n'est en rien obligatoire ; la mise en place d'activités périscolaires concomitantes à l'aménagement des horaires scolaires n'est donc pas nécessaire » ?

Elections municipales du 23 et 30 mars 2014

Dans toutes les communes de moins de 1 000 habitants, la production d'une pièce d'identité est obligatoire.
